



GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE TIC Vendredi 11 avril 2003

COMPTE-RENDU

La liste des présents et des excusés est intégrée au compte-rendu p.7

Dominique CRESSON, Délégué Général de RAFHAEL ouvre la séance en remerciant les membres présents, **les intervenants** : **Olivier LLUANSI**, Directeur Général Adjoint des Services, Conseil Régional Nord-Pas de Calais et **Rudi WOLFF**, Directeur de l'E-direction ainsi que les représentants de l'Etat : **Bruno CASSETTE**, Chargé de la Société de l'Information, de l'innovation et de la Recherche à la DATAR et **Cyril OLIVIER**, Chargé des TIC au SGAR.

Il accueille, plus particulièrement, **Pierre COURQUIN**, Directeur et **Pierre FERRIER**, Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération de ARTOIS COMM. En effet, ARTOIS COMM vient de rejoindre le Réseau RAFHAEL en tant que membre actif.

Dominique CRESSON rappelle que la réunion d'aujourd'hui est consacrée à la présentation des nouvelles politiques régionales en matière de Technologies de l'Information et de la Communication.

Il remercie chaleureusement **Oliver LLUANSI** et **Rudi WOLFF** qui ont accepté de présenter ces politiques régionales.

PRÉSENTATION DES POLITIQUES RÉGIONALES EN MATIÈRE DE TIC par Olivier LLUANSI, DGAS Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Depuis le lancement du CPER, en 2000, des changements sont intervenus au sein de l'ancienne Mission Société de l'Information, devenue l'E-Direction. Les élus et l'équipe de l'E-direction ont changé.

Pour mémoire, dans le CPER, la priorité d'intervention 10, « Développer la société de l'information », souligne les objectifs opérationnels suivants :

43. Contribuer au développement économique régional
44. Renforcer l'accessibilité aux outils de la société de l'information
45. Poursuivre et améliorer le développement des NTIC dans le domaine de la Formation
46. Contribuer à l'aménagement du territoire via les NTIC
47. Développer les technologies au service des réseaux de soins
48. Développer l'innovation et l'intelligence des Transports
49. Renforcer les Technologies innovantes dans le domaine de la Culture

Olivier LLUANSI présente un document intitulé « Tableau de suivi du CPER 2000 2002 pour les TIC »¹ à l'ensemble des participants. Il explique que, fin 2002, sur ces objectifs, le taux d'engagement de la Région est de 43 %. Il conclut en précisant que les différentes politiques du Conseil Régional sont construites autour des neuf orientations suivantes :

¹ Annexe 1 : Tableau de suivi du CPER 2000-2002 pour les TIC

1. « LES CYBER-CENTRES »

A l'heure actuelle, 175 cyber-centres sont ouverts sur le territoire régional. L'objectif pour fin 2002 était, à l'origine, de 200 cyber-centres. Cet objectif aurait été largement dépassé si la politique nationale « Emplois jeunes » n'avaient pas été arrêtée.

Cette politique vise trois objectifs :

- l'accessibilité en terme d'aménagement du Territoire
- la poursuite du travail de sensibilisation sur le terrain
- le renforcement du travail en réseau (notamment sur le plan de la formation)

Par ailleurs, fin 2002, il a été retenu le principe des « cyber-centres + ». Il s'agit d'autoriser la mise en place de cyber-centres autour de « spécialités », de thématiques spécifiques. Ce concept nécessite, aujourd'hui, la révision de la charte des cyber-centres.

2. LES ESPACES CYBER-ENTREPRISES

Il s'agit notamment de la mise en place :

- d'une plate-forme régional d'accompagnement des entreprises. C'est DIGIPOINT qui a la charge de cette mission
- de cinq espaces cyber-entreprises localisés à Lens, Armentières Hazebrouck, Valenciennes, Douai et St Omer - St Pol,
- d'un programme d'initiation aux TIC porté par la CRCI

3. LA POLITIQUE VILLES ET TERRITOIRES NUMÉRIQUES

Olivier LLUANSI précise que la définition du « territoire numérique » retenue par la Région est celle d'un territoire capable de déployer une politique coordonnée en matière de TIC.

Pour le Conseil Régional et son Vice-Président, **Jean CORTOIS**, l'action régionale concerne, a priori, les 97 intercommunalités du Nord Pas de Calais.

Dans ce cadre, l'objectif de cette politique est de favoriser la mise en place et le développement des projets TIC.

La Région a souhaité, plus particulièrement, concentrer son action sur les territoires où les TIC sont en émergences.

Les principes de cette politique sont :

- une autonomie des territoires sur les orientations et les contenus de leur projet
- la composition d'un « pack territoire », permettant l'accès à un ensemble d'applicatifs
- l'accompagnement sur la démarche de projet

Le financement proposé est de 122 000 € par territoire sur trois ans.

Neuf territoires ont été sélectionnés en 2002 et une dizaine de territoires sont en cours de sélection pour 2003.

Cette politique doit s'accompagner de l'implication d'un binôme : « un élu + un technicien ». En effet, on a pu constater que sans ce binôme, les projets rencontraient certaines difficultés au démarrage.

Par ailleurs, **Olivier LLUANSI** précise que pour les collectivités territoriales dont la maturité de projets de territoire numérique est avancée, la Région souhaite mettre en place un accompagnement adapté. Cette démarche a été mise en œuvre en début d'année avec à l'appui un financement de 122 000 € sur 3 ans mais sans accompagnement méthodologique.

4. UNE PLATE-FORME RÉGIONALE POUR LES COLLECTIVITÉ TERRITORIALES

Olivier LLUANSI souligne cette proposition relative à l'éventuelle mise en place d'une plate-forme régionale TIC dédiée aux collectivités territoriales.

Il précise qu'une étude de définition est en cours de lancement au niveau de la Région.

Il s'agit, aujourd'hui, d'interpeller les territoires de la région sur cette éventualité.

En effet, la mise en place d'une telle plate-forme suppose, comme préalable, l'adhésion d'un certain nombre de territoires. Aussi **olivier LLUANSI** sollicite-t-il les membres du Réseau RAFHAEL pour réfléchir aux contours et au contenus possibles d'une telle plate-forme.

5. LES DEMONSTRATEURS

L'objectif des « Démonstrateurs » est de présenter concrètement aux décideurs locaux l'intérêt et les potentialités d'utilisation des TIC :

- dans le fonctionnement et l'organisation de leurs collectivités,
- et comme outil au service du développement de leur territoire.

Ainsi, 6 ou 7 démonstrateurs circuleront dans une vingtaine de collectivités. Ils resteront entre deux et six mois en place.

Rudi WOLFF indique que sept territoires ont d'ores et déjà été identifiés pour accueillir un Démonstrateur. La liste définitive sera arrêtée fin du mois d'avril. Il précise qu'il s'agit bien d'une politique de sensibilisation et de découverte et non d'une politique de formation. Sur le contenu, il s'agit de mettre en place un produit de présentation très pragmatique. Un appel d'offre a été lancé sur le sujet.

Rudi WOLFF rappelle que 2M€ sont engagés dans la politique des démonstrateurs.

Enfin, il souligne l'intérêt marqué de certains territoires belges et espagnols pour cette politique et la réflexion qui pourrait être menée sur le montage d'un projet Interreg.

6. STRUCTURER LA FILIERE ECONOMIQUE REGIONALE « TIC »

Olivier LLUANSI rappelle que DIGIPOINT est une plate-forme régionale d'accompagnement des projets TIC financée à hauteur de 40/45 % par la Région.

Fin 2002, le Conseil Régional a été interpellé par les entreprises du secteur des TIC afin de mettre en place une structure fédératrice de la profession : l'Arc Numérique.

Olivier LLUANSI précise que ces deux instances ne sont en aucun cas concurrentes : il s'agit de structurer la filière régionale autour d'un modèle dual avec une instance centre-ressource parapublic, DIGIPOINT et une instance représentative des entreprises et les fédérant, l'Arc Numérique.

La Région a accordé à l'Arc Numérique un financement de 1M250€ sur trois ans pour le fonctionnement et 2M€ pour le développement d'un chantier sur « l'open source ».

Les entreprises du secteur ont interpellé la Région sur trois axes prioritaires :

- la mobilisation des dispositifs existants
- l'accompagnement des « grands chantiers » auxquels ce secteur est confronté : Open Source, Formation Ouverte
- et A Distance (FOAD) ou télé-formation, Services publics en ligne,
- outils financiers...

S'agissant des outils financiers, **Olivier LLUANSI** précise que la Région a mis en place un « fond d'avance remboursable » à taux 0 (jusqu'à 10 MF). Il rappelle également que le Conseil Régional souhaite récupérer le contrôle de FINORPA.

7. L'E-ADMINISTRATION

Olivier LLUANSI souligne la qualité de certains projets consulaires en la matière, notamment, le projet sw@m de la Chambre des métiers consistant à la mise en ligne de services consulaires même s'il connaît quelques problèmes de démarrage. Un second projet, porté par la Chambre d'Agriculture, est actuellement en cours et qui avance à la satisfaction de tous les partenaires.

S'agissant des collectivités territoriales, les aspects de l'E-administration se retrouvent au travers les politiques : « villes et territoires numériques », notamment avec le « Pack Territoire », et les « Démonstrateurs ».

8. LES ACTIVITÉS EUROPÉENNES

Olivier LLUANSI rappelle que plusieurs projets Interreg sont actuellement en cours. La Région participe notamment à « European regional information society association » et aux actions innovantes IANIS (Innovative actions Network for the information).

9. L'ACCES AU RÉSEAUX

Olivier LLUANSI précise que le Conseil Régional envisage de participer à hauteur de 20 % de l'investissement pour les boucles locales.

Le coût financier, à la lumière des projets identifiés à ce jour, représenterait un montant de l'ordre de 15 à 25 M €.

Didier DEBAETS souhaite que soit précisée la définition du « service spécialisé » entendu dans le cadre des « cyber-centres+ ». En effet, il explique qu'actuellement la ville de Tourcoing mène de façon autonome un projet consistant à mettre en relation l'ANPE, la formation professionnelle, les demandeurs d'emploi... autour d'un espace cyber-centre.

Olivier LLUANSI indique que pour l'instant, la Région n'a pas arrêté de cadre précis. Il s'agit d'offrir, au travers de ce concept de « cyber-centre+ », une possibilité supplémentaire à l'implantation de point d'accès public.

Rudi WOLFF précise que c'est l'évolution des publics dans les cyber-centres qui a amené la Région à réfléchir à cette possibilité. Il s'agit de faire évoluer le concept de cyber-centre en fonction des attentes particulières des usagers.

Jacques Vlieghe interroge les représentants de la Région sur les problèmes relatifs aux mécanismes de financement de l'animation des cyber-centres.

Olivier LLUANSI souligne, en effet, que la fin des emplois-jeunes pose de gros problèmes et pas uniquement en matière de TIC, mais dans beaucoup de domaines. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas dans les intentions des représentants de la Région de se substituer à l'Etat en la matière.

Jean-Pierre TRIQUET explique qu'actuellement la Communauté Urbaine de Dunkerque mène une réflexion en vue de l'extension des points d'accès publics et d'un maillage du Territoire en la matière. Il s'agit de réfléchir au « recalibrage » des missions avec notamment la création d'un cyber-centre faisant office de « cœur du réseau local ». Aussi, la spécificité de ce cyber-centre, au cœur du réseau, permettrait-elle, à ce dernier d'entrer dans la politique régionale « cyber-centre+ » ?

Olivier LLUANSI répond négativement et rappelle que cette politique « cyber-centre+ » s'intéresse bien au service rendu à l'utilisateur final, il ne s'agit pas d'agir sur la structuration d'un réseau.

Frédéric CLOWEZ souhaite savoir si l'expérience probante du cyber-centre de Hondschoote va être généralisée sur le territoire régional.

Rudi WOLFF indique qu'actuellement une réflexion sur la généralisation de cette expérience est en cours, notamment avec les Départements.

Jean-Pierre TRIQUET pose la question de l'articulation du concept de cyber-centre avec celui de « cyber-base »² porté par la Caisse des dépôts et des consignations.

Rudi WOLFF rappelle que le produit « cyber-centre » est un produit unique en France. Les 175 cyber-centres ont été labellisés « Espace Public Numérique » (EPN), aucun ne peut être labellisé Cyber-base. Cela s'explique notamment par les critères arrêtés et très contraignants nécessaires à la labellisation Cyber-base.

En effet, selon **Jean-René JEGOU**, au début du lancement du concept cyber-base, le cahier des charges était très exigeant. Toutefois, il attire l'attention des participants sur la révision de ce cahier des charges et la simplification des critères d'éligibilité.

S'agissant de la question de l'animation des cyber-centres, **Bruno CASSETTE** indique que les pistes sont à rechercher au niveau local. Il s'agit d'élargir les champs des animateurs : on peut imaginer que les formations ANPE puissent se tenir au sein des EPN. Les agents de l'Etat pourraient devenir « animateurs » de ces espaces. L'important est de jouer sur la disparité des acteurs présents sur le territoire. L'idée principale de la DATAR reste l'accompagnement pertinent des territoires.

Par ailleurs, **Bruno CASSETTE** rappelle que le CIADT de décembre 2002 a retenu le principe du financement de « Centres de Ressources Régionaux ». Les objectifs de ces centres de ressources sont, d'une part de résoudre pour partie le problème de l'animation et, d'autre part de travailler à la mise en place de « Brick d'applications partageables ». Un appel à projets a été lancé. Le financement des centres de ressources passera uniquement par la Caisse Des Dépôts et des Consignations.

Il ajoute que, à l'heure actuelle, dans le Nord Pas de Calais, toute l'animation des territoires est prise en charge par le Conseil Régional. Selon lui, à terme, la Région devrait trouver une structure indépendante pour cette mission.

² Dans le cadre du mandat qui lui a été donné par le Comité Interministériel pour la société de l'information de juillet 2000, la CDC s'est engagée à accompagner le déploiement de 400 espaces publics numériques (EPN) en quatre ans. Une Cyber-base est un EPN qui répond aux besoins des collectivités souhaitant réduire les inégalités d'accès aux TIC.

Concernant la mise en place du concept d'Administration électronique, **Bruno CASSETTE** admet que les échecs ont été consécutifs en la matière. Ces derniers sont en partie dus au manque de valorisation des bonnes pratiques et à une mauvaise logique de gestion de la part de l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat travaille à la mise en place d'une Agence pour l'Administration Electronique³ et souhaite partir d'une démarche volontariste locale. Il s'agit de se recentrer sur un dialogue Etat / collectivités territoriales.

Jean-Pierre TRIQUET propose que RAFHAEL puisse organiser prochainement une réunion avec les représentants de l'Etat sur le sujet.

De façon plus générale et si **Bruno CASSETTE** en est d'accord, **Dominique CRESSON** propose qu'une réunion du Réseau RAFHAEL puisse porter sur la question « les politiques TIC de l'Etat en Région : l'exemple du Nord-Pas de Calais ».

Jacques Vlieghe évoque la possibilité pour les cyber-centres d'évoluer demain vers un concept de Maison de Services Publics. Si tel est le cas, il s'interroge sur la possibilité d'un dispositif Région/CDC en terme d'animation.

Olivier LLUANSI rappelle que la Région n'a pas vocation à financer l'animation des cyber-centres.

Selon **Tanguy BEUZELIN**, les actions de terrain menées au sein des cyber-centres font remonter de forts besoins en terme d'accompagnement de proximité. Par exemple, la mise en place d'une plate-forme de services publics de proximité nécessiterait un accompagnement spécifique. Dans ce contexte, **Tanguy BEUZELIN** s'interroge d'une part, sur la nature de l'accompagnement de proximité que la Région et/ou l'Etat seraient susceptibles de mettre en place et, d'autre part, sur l'échelle territoriale la plus pertinente pour mener ce type de projet.

Bruno CASSETTE indique que la configuration des « centres de ressource régionaux » ne se présentera pas forcément comme un site unique sur le territoire régional. Il pourrait s'agir d'un réseau maillé. Il précise que la déclinaison opérationnelle (accès de proximité ou point nodal) est dépendante des acteurs utilisateurs.

Dans ce domaine, l'Etat souhaite :

- assurer la pérennité des centres de ressources mis en place
- en évitant de faire doublon avec les structures existantes.

Il confirme que l'Etat essaie de remobiliser ses acteurs au niveau régional : le centre de ressources réunira autour de la table l'ensemble des services de l'Etat, ce qui permettra l'identification et la dynamisation des agents des services déconcentrés en faveur des TIC.

Olivier LLUANSI ajoute que s'agissant de la question du centre de ressources, il interpelle les participants au groupe de travail sur le contenu du dispositif.

Enfin, sur la question de la décentralisation, **Olivier LLUANSI** précise que les nouvelles compétences ne s'accompagnent pas toujours des moyens nécessaires à leur mises en œuvre. Cependant, il affirme que la Région respectera ses termes financiers du CPER.

Concernant la politique des « Démonstrateurs », **Jean-Pierre TRIQUET** confirme « le plus » que cette politique représente pour la stratégie des territoires. Il souhaite que cet outil de travail permette une meilleure articulation des démarches locales.

Cependant, **Didier DEBAETS** souligne les problèmes souvent rencontrés dès lors qu'il s'agit de réfléchir à la réorganisation des Backbones.

Jean-Pierre TRIQUET insiste sur l'importance de raisonner sur une logique de projet. Il s'agit d'être efficace dans l'analyse de l'organisation de sa structure et des réseaux humains déployés sur le territoire.

Stephan SOLARZ confirme l'importance de repenser « l'organisation » et explique que la Communauté Urbaine du Creusot a choisi, pour résoudre ce problème, de créer une mission TIC placée au niveau du Cabinet du Président et de la Direction Générale des Services. Ils ont opté pour un positionnement stratégique de cette cellule eu égard à sa logique de transversalité. Il rappelle par ailleurs que le développement des TIC s'inscrit bien dans une démarche globale qui, faut-il le dire, demande du temps notamment en matière de sensibilisation.

³ Extrait du Décret du 21 février 2003 portant sur la création de l'Agence :

« L'agence pour le développement de l'administration électronique exerce les missions suivantes :

1° Elle favorise le développement de systèmes d'information et de communication permettant de moderniser le fonctionnement de l'administration et de mieux répondre aux besoins du public. Dans ce domaine : a) Elle contribue à la promotion et à la coordination des initiatives, assure leur suivi et procède à leur évaluation ; b) Elle apporte son appui aux administrations pour l'identification des besoins, la connaissance de l'offre et la conception des projets ;

2° Elle propose au Premier ministre les mesures tendant à la dématérialisation des procédures administratives, à l'interopérabilité des systèmes d'information, ainsi qu'au développement de standards et de référentiels communs ;

3° Elle assure, pour le compte du Premier ministre, la maîtrise d'ouvrage des services opérationnels d'interconnexion et de partage des ressources, notamment en matière de transport, de gestion des noms de domaine, de messagerie, d'annuaire, d'accès à des applications informatiques et de registres des ressources numériques. (...)

Par ailleurs, **Stephan SOLARZ** précise qu'il s'agit de s'appuyer sur un trépied : »hommes, organisation, applications » et confirme son vif intérêt pour le « Démonstrateur » qui pourra s'avérer être un outil pertinent et dynamisant pour la stratégie globale TIC des territoires.

Jacques VLIEGHE demande si la Région a, d'ores et déjà, une idée du calendrier relatif au projet de plate-forme régionale soumis aux membres de RAFHAEL.

Pour **Olivier LLUANSI**, il va falloir aller vite. Qui plus est, dans ce type de dossier, un portage politique fort est essentiel. Il rappelle que la Région mène une réflexion propre sur le sujet et qu'une étude a été lancée.

Dominique CRESSON remercie les intervenants pour leurs présentations et précise qu'il a pris bonne note de leur sollicitation sur ce que pourrait être le contenu d'une plate-forme régionale TIC dédiée aux collectivités.

Il informe les participants qu'une **note interne leur sera transmise prochainement sur cette proposition** et qu'il s'agira dans un premier temps de **faire remonter leurs propositions**.

Il précise que l'**Assemblée Générale du Réseau RAFHAEL** devrait normalement se tenir **début du mois de juillet 2003**.

Par ailleurs, il rappelle que le Conseil d'Administration de RAFHAEL qui s'est réuni le lundi 10 mars dernier a retenu le principe **d'organiser un déjeuner-débat sur le thème : « quelle complémentarité entre besoins des collectivités et besoins des TPE/PME en matière de TIC »**.

Enfin, il rappelle que **la troisième réunion du cycle de présentation** des réflexions et projets TIC des Territoires **sera consacrée au Territoire du Littoral**. Elle se tiendra **le 3 juin 2003 à 14h15 dans les locaux de la Communauté Urbaine de Dunkerque**.



GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE TIC Vendredi 11 avril 2003

PRESENTS ET EXCUSES

PRÉSENTS

BENOIT Arnaud, Directeur des systèmes d'informations, Ville de VALENCIENNES
BEULANGEY Gervais, Directeur des systèmes d'informations, ville de DOUAI
BEUZELIN Tanguy, ADU St OMER
BINAUD Jean-Marie, ADU St OMER
CASSETTE Bruno, Chargé des TIC à la DATAR
CLOWEZ Frédéric, Chargé de mission TIC, LMCU
COURQUIN Pierre, Directeur, CA ARTOIS COMM
CRESSON Dominique, Délégué Général RAFHAEL
DARRAS Thomas, Directeur Informatique, Conseil Général Nord
DEBAETS Didier, Chef de projet TIC, ville de TOURCOING
DELATTRE Sylvie, DSP, CUD
DELPIERRE Coralie, Permanente RAFHAEL
DESTOMBES JEAN-François, ville de CAMBRAI
DUCROCQ, Christophe, ville de ROUBAIX
ERIC Philippe, DIGIPORT
FERRIER Pierre, Directeur Général Adjoint, CA ARTOIS COMM
JEGOU Jean-René, Caisse des dépôts et consignations
JUBARU François, ville de ROUBAIX
LOISELET Fabrice, Ville de Calais
LOURME David, CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
LLUANSI Olivier, DGAS, CR NPDC
MOREAU Olivier, Caisse des dépôts et consignations
OLIVIER Cyril, SGAR
RAVIART Jean-luc, Directeur des systèmes d'informations , CA Boulonnais
SOLARZ Stephan, Directeur du Développement économique, CU ARRAS
TENEUL Anouk, Chargée des TIC, ville de ROUBAIX
TRIQUET Jean-Pierre, Directeur de la communication et des systèmes d'information, CUD
SEGARD Nathalie, BOULOGNE Développement
VLIEGHE Jacques, Chef de projet TIC, CA ARTOIS COMM
WOLFF Rudi, Directeur de l'E-direction, CR NPDC

EXCUSÉS

CUISSE Michel, Directeur de la programmation, des marchés et des transports, CG Pas de Calais
MAHIEU Gilles, Directeur de cabinet, Ville de MONS
WATTIER Joëlle, Chargée de mission, Ville de MONS



ANNEXE 1

Tableau de suivi du CPER 2000-2002 pour les TIC

DOCUMENT A DISPOSITION AU SIEGE DE RAFHAEL

*Document remis par Olivier LLUANSI, DGAS Conseil Régional Nord-Pas de Calais.
Source : Conseil Régional Nord-Pas de Calais*